



AUX MEMBRES ACTIFS ET MEMBRES RETRAITÉS

Le 7 août 2017

DOSSIER SPÉCIAL - décision rendue par la Cour supérieure en lien avec notre requête en jugement déclaratoire

Pour connaître toutes les informations en lien avec ce dossier et les démarches à entreprendre, nous mettons à votre disposition une page web dédiée : <http://agecss.qc.ca/index.php/fr/dossier-special-requete>.

Nous vous rappelons qu'une ligne téléphonique et une adresse courriel sont également accessibles pour toute question concernant ce dossier :

Adresse courriel : loi10@agecss.qc.ca

Téléphone : 450 651-6000 ou 1 800 361-6526, poste 1010

Les conseillers en ressources humaines répondront à toutes vos questions dans les meilleurs délais. Considérant le volume important de demandes d'information et de conseils, nous comptons sur votre compréhension quant au délai de réponse à vos demandes.

Rappel de disponibilité de l'outil de calcul d'estimation de rente de retraite

Comme vous en avez été informés par l'[Infolettre du 22 juin dernier](#), le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) a préparé un outil de calcul qui tient compte des modifications apportées au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

L'objectif de cet outil de calcul est de permettre aux membres des associations participantes du RACAR d'évaluer l'impact de l'adoption du projet de loi 126 sur leur rente de retraite.

Nous souhaitons vous rappeler que cet outil est disponible sur notre site Web, de même qu'une présentation vidéo sur les revenus à la retraite et les modifications apportées au RRPE. Nous vous invitons à cliquer sur l'hyperlien suivant : <http://www.agecss.qc.ca/index.php/fr/rrpe-les-modifications-au-regime>.

Cet outil s'adresse principalement aux membres qui sont actuellement admissibles à la retraite (55 ans ou plus) ou qui le seront d'ici juillet 2019 et qui envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années.

Il est important de souligner que le résultat obtenu est une estimation et ne constitue en aucun temps une garantie du droit de recevoir une rente, ni du montant de celle-ci. Seuls les calculs produits par Retraite Québec sont officiels.

Enfin, si vous avez des questions à l'égard de l'outil, de son utilisation ou de l'estimation produite, nous vous invitons à nous contacter :

Adresse courriel : rrpe@agesss.qc.ca

Téléphone : 450 651-6000 ou 1 800 361-6526, poste 2050

Une première rencontre avec le ministre Gaétan Barrette en trois ans

Le 3 juillet dernier, madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale de l'Association a eu le plaisir de rencontrer le ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette. Après quelques trois années sans échange direct avec le ministre, cette rencontre visait à faire les présentations d'usage et à rétablir le dialogue.

Ce dernier a fait preuve d'une bonne écoute et d'ouverture à l'égard des enjeux concernant votre quotidien à titre de gestionnaire. Madame Marchand lui a dressé un portrait des défis liés à vos fonctions, et ce, dans l'ensemble des programmes et directions qui composent le réseau de la santé et des services sociaux. Elle lui a également fait part de sa préoccupation concernant la position du MSSS qui veut s'immiscer dans la décision d'un gestionnaire d'adhérer ou non à une association de gestionnaires. Sur ce dernier point, le ministre s'est engagé à lui faire directement un suivi.

Joignez-vous à nous pour le Colloque 2017 de l'AGESSS!

Serez-vous des nôtres, le 3 novembre prochain, pour notre Colloque 2017 dans la magnifique région de Mont-Tremblant?

Avec la complicité du comité organisateur des régions de Lanaudière et des Laurentides, l'équipe de l'AGESSS vous propose une programmation dynamique et démocratique ayant pour objectifs de créer des lieux d'échanges sous le thème « **AGESSS 2017 : notre vision du futur** ».

Rendez-vous sur le site www.colloqueagesss.com pour consulter l'ensemble de la programmation et pour procéder à votre inscription en ligne. La période d'inscription prendra fin le 6 octobre 2017.

Joignez-vous à nous! Ensemble, définissons notre futur associatif!

Demeurez membre de l'AGESSS : votre allié dans la défense de vos droits!

Vous accédez à un poste de gestionnaire de niveau d'encadrement supérieur? Vous êtes nommé à un poste de niveau syndicable non syndiqué et vous assumez des fonctions de gestion? Quelle que soit la situation, sachez que vous pouvez demeurer membre de l'Association et continuer à bénéficier de nos services **bilignes** de **qualité**, **confidentiels**, **rapides** et **adaptés à vos besoins**.

À titre de membre de l'AGESSS, nonobstant le poste que vous occupez, vous avez accès à nos services **d'informations**, **de conseils** et **de représentation** afin de faire respecter vos droits et intérêts.

Notre équipe du Service des affaires juridiques et ressources humaines est formée de quatre experts chevronnés, tous avocats, qui sont à l'écoute de vos besoins et mettent leurs compétences à votre service afin d'intervenir dans les sphères relatives à vos conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

Comment faire pour rester membre?

- Si vous êtes nommé sur un poste de niveau syndicable non syndiqué, vous n'avez qu'à informer votre employeur que vous souhaitez maintenir votre adhésion à l'AGESSS.
- Si vous êtes nommé sur un poste de gestionnaire de niveau d'encadrement supérieur, vous devrez aviser par écrit l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux de votre décision de refuser de cotiser à leur association, en prenant soin d'en transmettre un exemplaire à votre employeur et à notre Association. Voici un [modèle de lettre](#) à cet effet.

Ainsi, pour que la force du nombre permette un levier optimal dans les discussions avec votre employeur et pour pouvoir compter sur l'expertise d'une équipe dynamique de professionnels à l'écoute de vos besoins, nous vous invitons à rester membre de notre Association!

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le [conseiller en ressources humaines de l'AGESSS désigné pour votre établissement](#) ou avec notre Service des ressources financières, techniques et informationnelles au 450 651-6000 ou 1 800 361-6526.

L'équipe de l'AGESSS |



Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil (Québec) J4G 2M6
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750
agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agesss_info](#)

This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à agesss@agesss.qc.ca. Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à agesss@agesss.qc.ca. Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.